

SÉMINAIRE D'INFORMATION ORGANISÉ PAR
L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS
EN PARTENARIAT AVEC LE
GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE
ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE
22-25 Octobre 2018

Délimitation des plateaux continentaux en Afrique : État des lieux et perspectives

Prof. Maurice K. KAMGA

Secrétaire juridique
Cour internationale de Justice

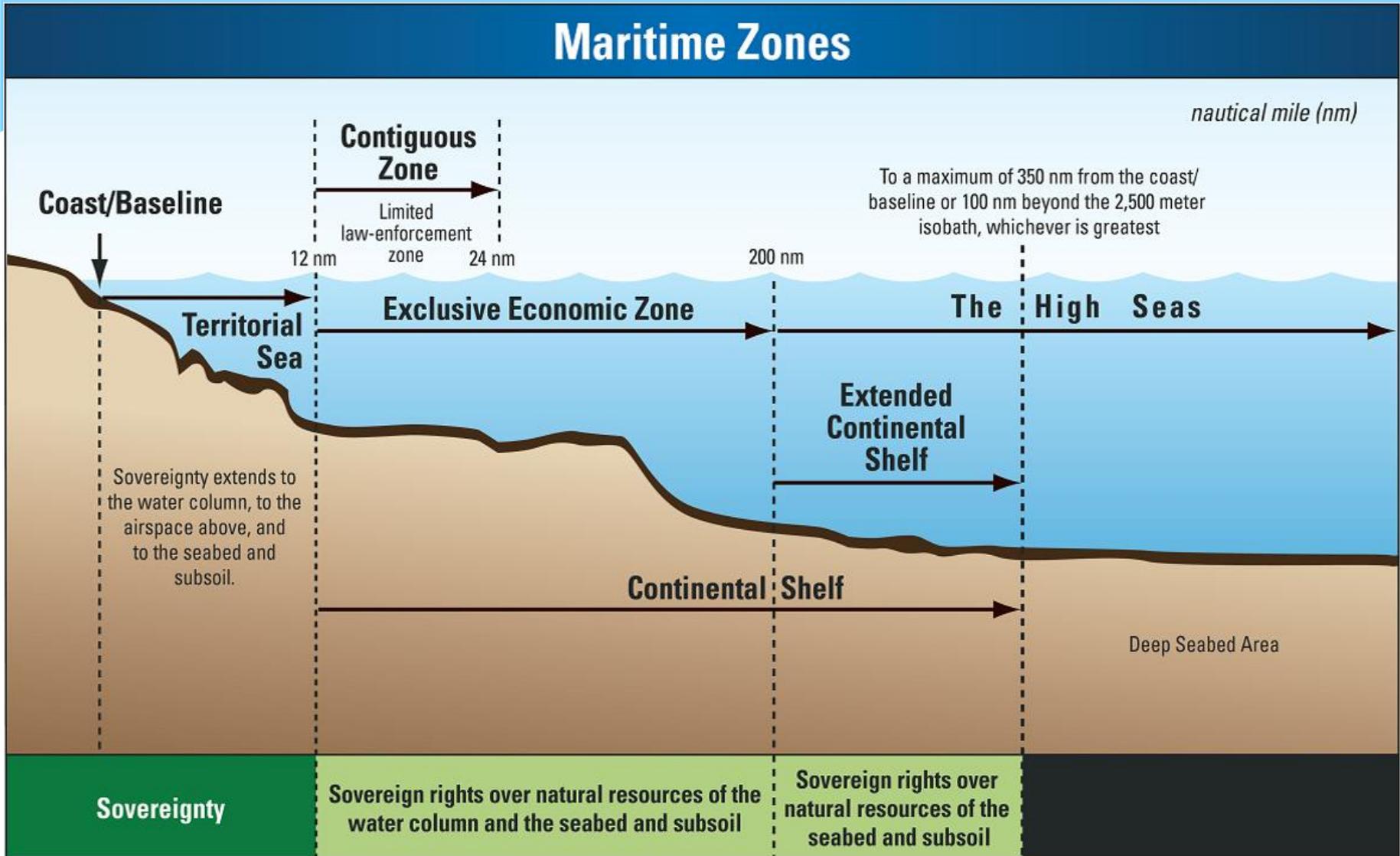
Professeur associé
Institut des relations internationales du Cameroun
Université catholique de Lille, France

◆ « Le plateau continental d'un État côtier comprend les fonds marins et leur sous-sol au-delà de sa mer territoriale, sur toute l'étendue du prolongement naturel du territoire terrestre de cet État jusqu'au rebord externe de la marge continentale, ou jusqu'à 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, lorsque le rebord externe de la marge continentale se trouve à une distance inférieure » (article 76, paragraphe 1, de la Convention de 1982).

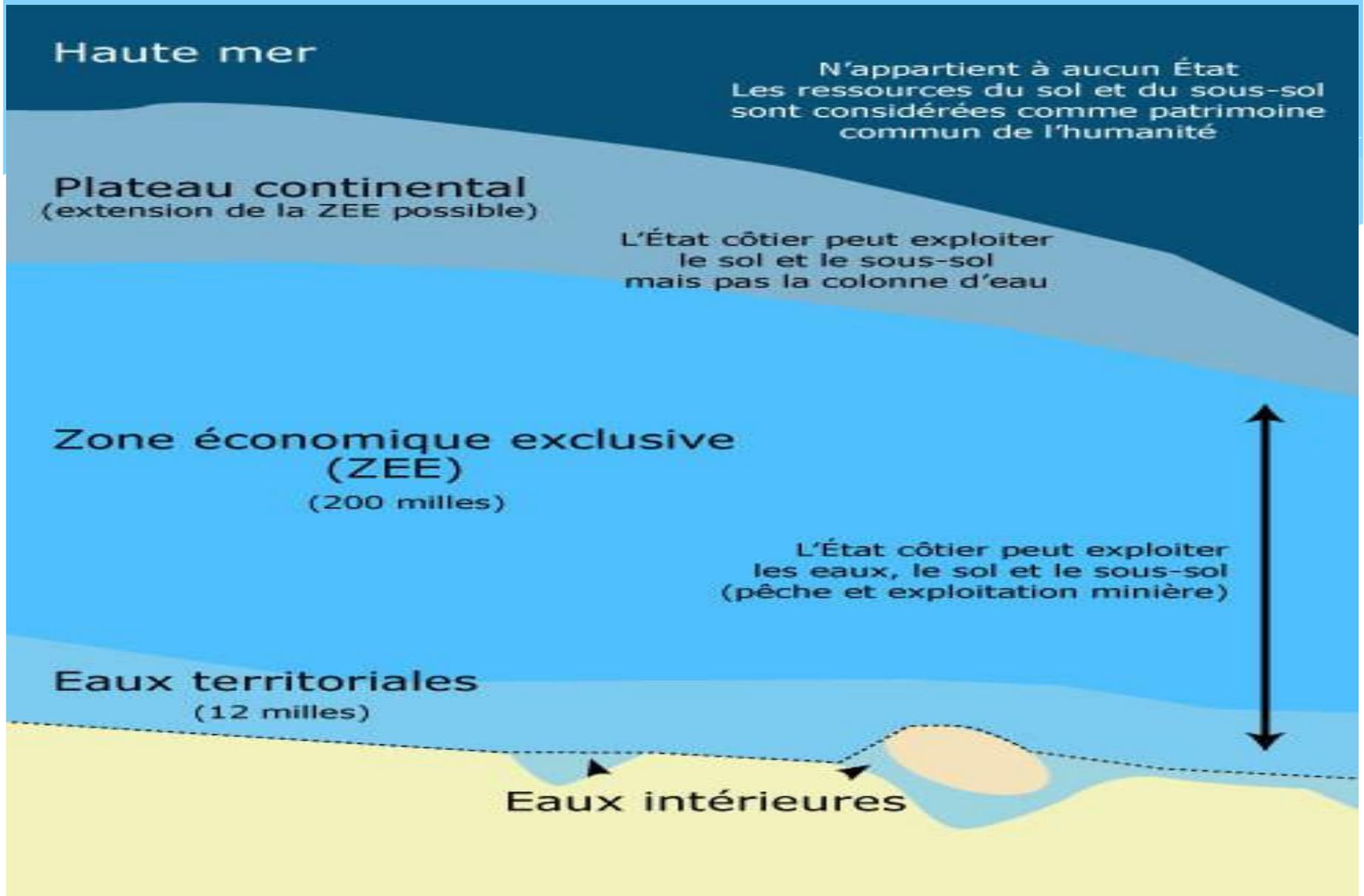
◆ Le paragraphe 2 de l'article 76 précise que «[l]e plateau continental ne s'étend pas au-delà des limites prévues aux par. 4 à 6».

◆ En fait, lorsque la marge continentale s'étend au-delà de 200 milles, les États côtiers peuvent prétendre exercer, en application des paragraphes 4 à 6 susmentionnés, leur juridiction suivant deux critères alternatifs: (i) celui de la distance pure (jusqu'à 350 milles marins des lignes de base), (ii) celui de la profondeur combiné à celui de la distance (jusqu'à 100 milles de l'isobathe 2500 mètres), en fonction de certains critères géologiques.

◆ Qu'est-ce que le plateau continental? : Vue latérale



◆ Plateau continental: vue en hauteur



◆ La question de la délimitation maritime:

Aux termes du **paragraphe premier de l'article 83** de la Convention:

«La délimitation du plateau continental entre États dont les côtes sont adjacentes ou se font face est effectuée par voie d'accord conformément au droit international tel qu'il est visé à l'art. 38 du Statut de la Cour internationale de Justice, afin d'**aboutir à une solution équitable.** »

◆ L'Afrique a largement contribué à ce développement du droit de la délimitation maritime, dès lors que **plusieurs frontières maritimes continentales ont été déterminées, que se soit par conventionnelle ou par voie juridictionnelle.**

◆ Quelques études approfondies ont été menées sur la question des frontières maritimes africaines et, s'agissant de la littérature francophone concernant la côte atlantique africaine, en général, et la côte ouest-africaine, en particulier, la lecture d'un ouvrage paru en 2006 pourrait être d'une grande utilité pour avoir une idée, d'une part, sur les frontières déjà établies et, d'autre part, sur les possibilités de tracer des frontières maritimes inexistantes jusqu'alors.

DÉLIMITATION MARITIME SUR LA CÔTE ATLANTIQUE AFRICAINE

SEA

018

MAURICE K. KAMGA

PRÉFACE DE LUCIUS CAFLISCH



◆ Quelques points d'analyse de la délimitation des plateaux continentaux en Afrique :

(i) Le **mode** de délimitation: par la voie **diplomatique** ou **juridictionnelle**

(ii) Les **méthodes** de délimitation: **équidistance stricte/ajustée** ou recours à une **autre méthode** de délimitation

(iii) La **portée** de la délimitation: établissement d'une frontière **concernant uniquement le plateau continental** ou **délimitation globale**

(iv) La création d'exploitation en commun

I - Mode de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

1) Délimitation des plateaux continentaux africains s'est faite essentiellement par la voie de la **négociation diplomatique** entre les États concernés. Ex: Mauritanie/Sénégal (1971), Maurice/France (1980), Angola/Namibie (2002), Mauritanie/Cap-Vert (2006), accord tripartite de délimitation des frontières maritimes Comores/Mozambique/Tanzanie (2011).

2) Un **recours résiduel à une délimitation par une tierce partie**:

(a) *Création d'un tribunal arbitral ad hoc*: ex.: **Guinée/Guinée-Bissau** en 1983; **Guinée-Bissau/Sénégal** en 1985.

(b) *Cour internationale de Justice*: (i) Plateau continental **Tunisie/Libye** en 1982; Plateau continental **Libye/Malte** en 1982; Frontière terrestre et maritime **Cameroun c. Nigéria; Guinée Équatoriale** (intervenant) en 1994; Délimitation maritime **Somalie c. Kenya** (en 2014, toujours en cours)

(c) *Tribunal international du droit de la mer*: **Ghana/Côte d'Ivoire** (2014).

II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique:

1) Recours prédominant à la méthode de l'équidistance

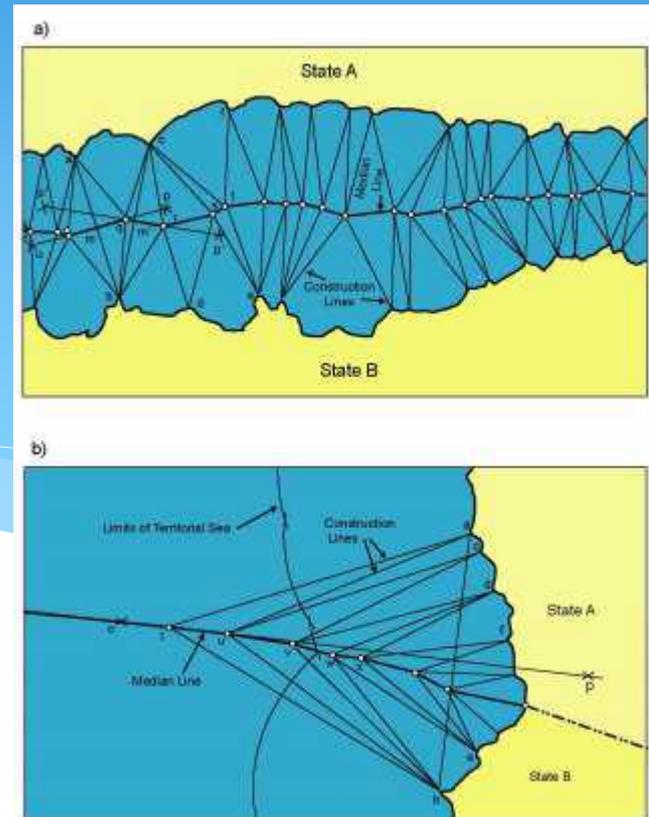
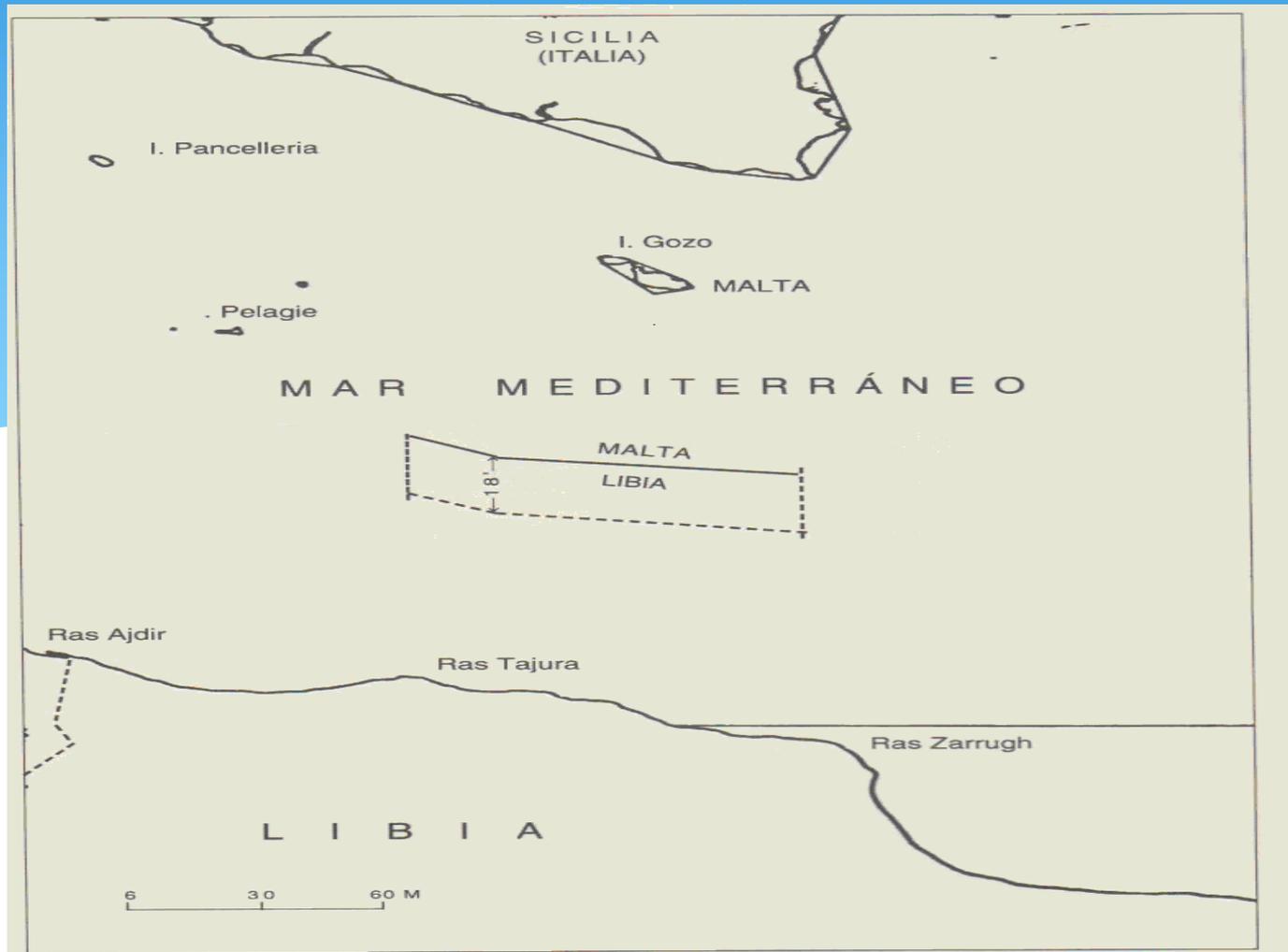


Figure 6.1 - The Equidistance Line

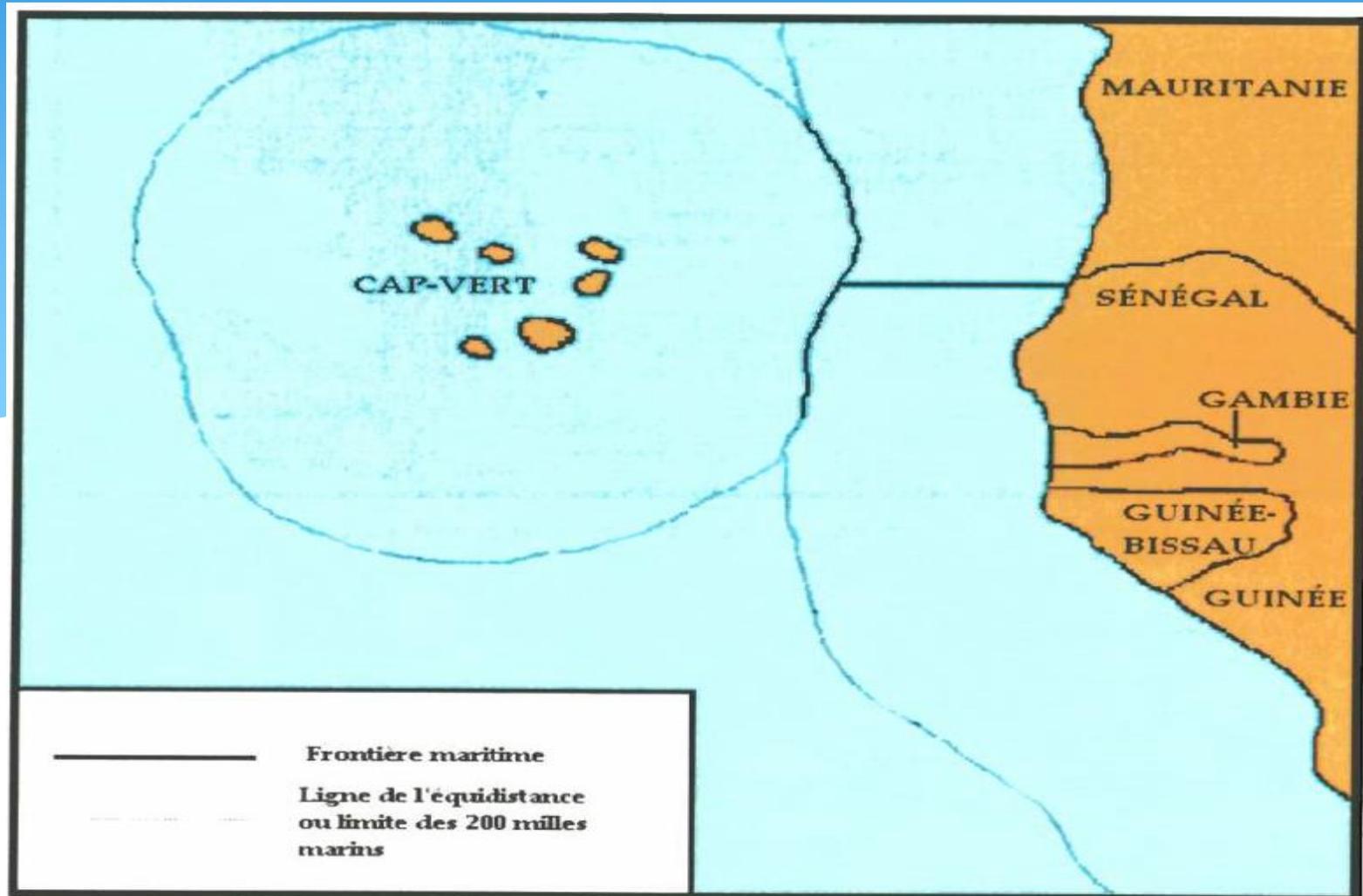
II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

- Méthode de l'équidistance ajustée dans Libye/Malte:



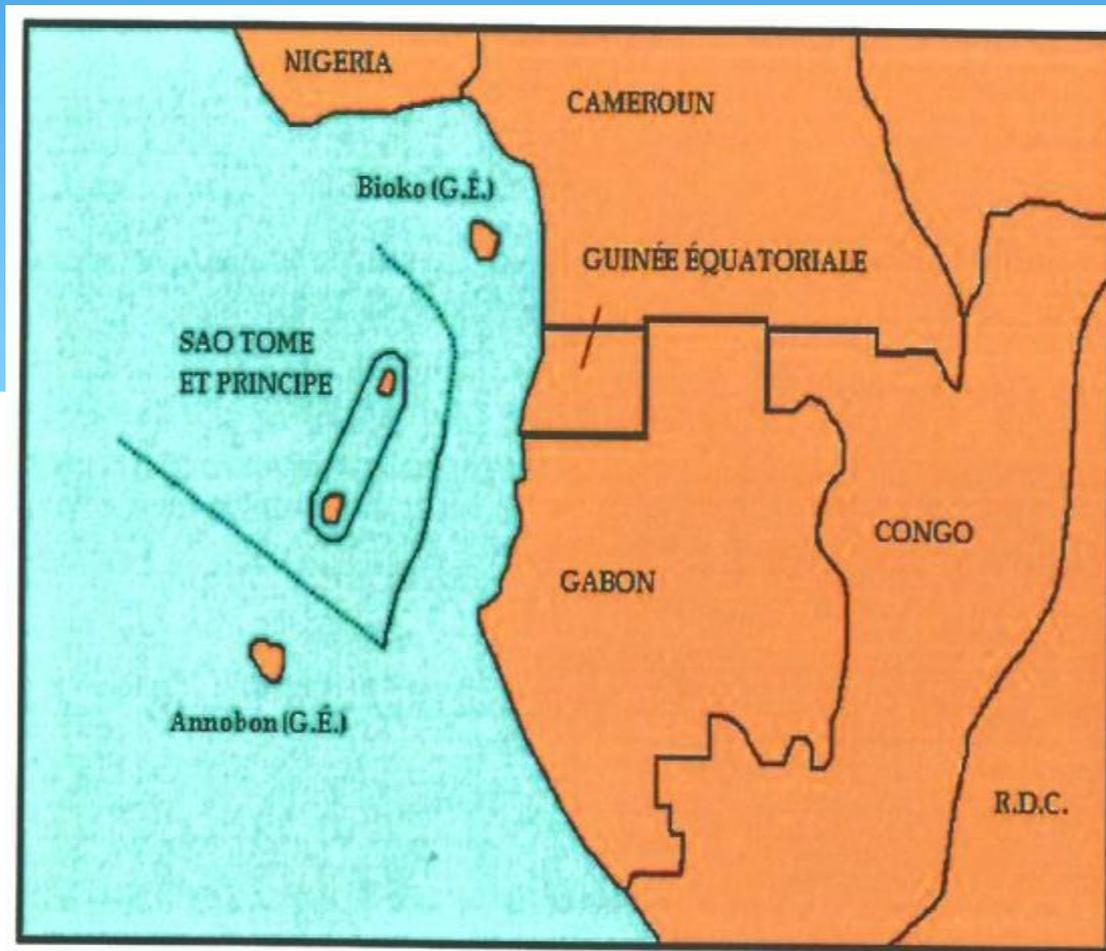
II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

- Méthode de l'équidistance Cap-Vert/Sénégal:



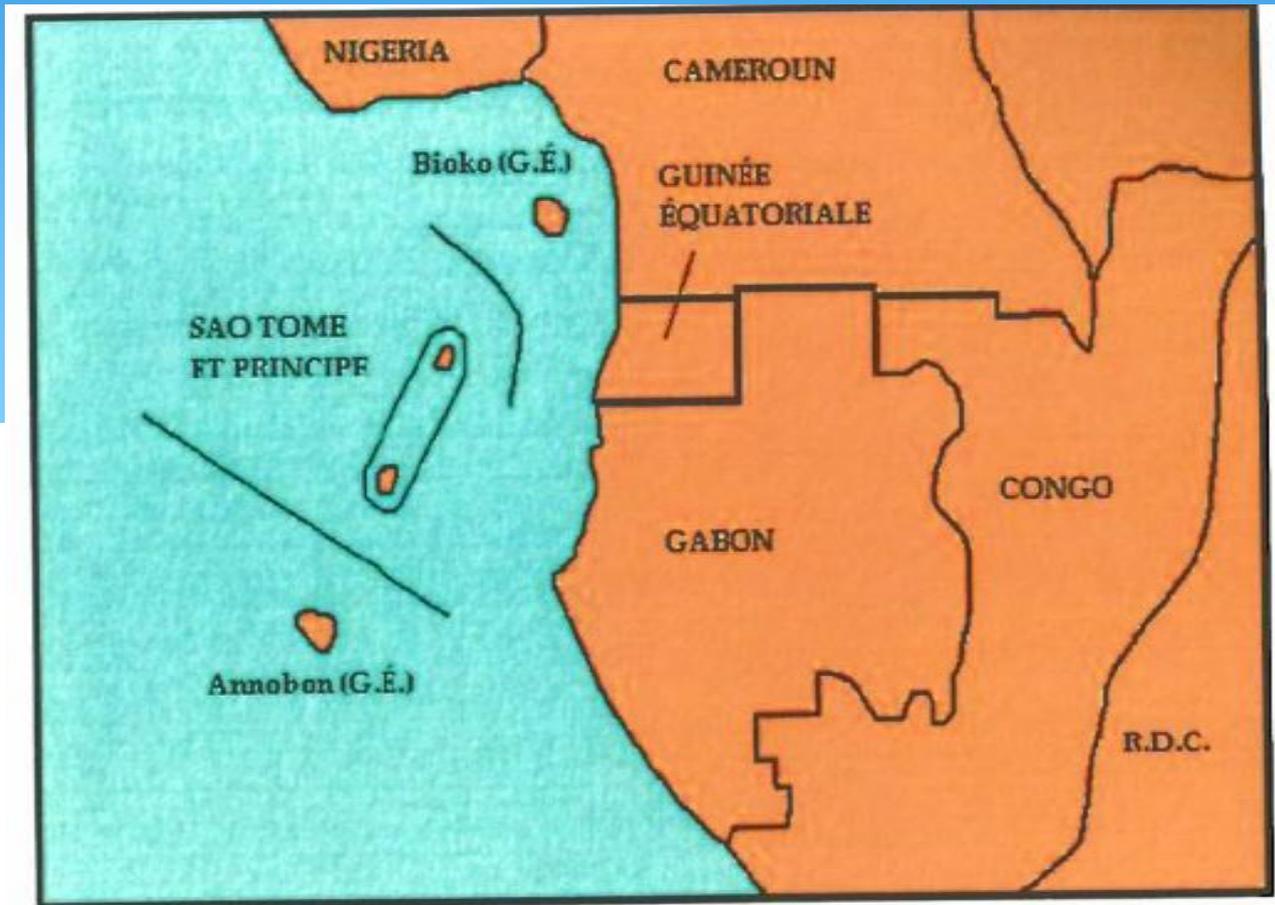
II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

- Méthode de l'équidistance dans les frontières Guinée équatoriale/Sao Tomé et Príncipe et Gabon/Sao Tomé et Príncipe



II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

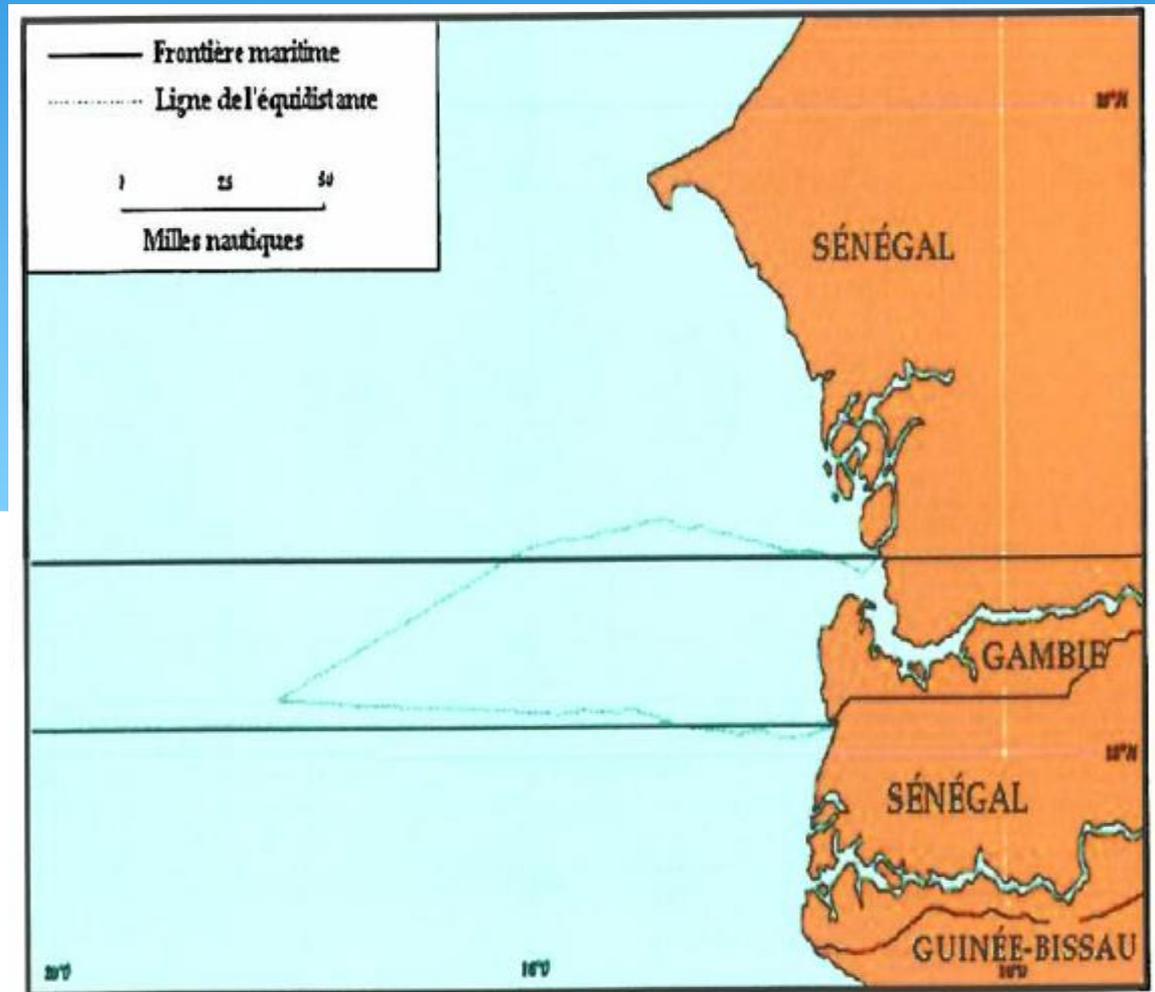
- Méthode de l'équidistance entre Guinée équatoriale/Sao Tomé et Príncipe



II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

2) Recours d'autres méthodes de délimitations

a) Des parallèles de latitudes comme frontières maritimes

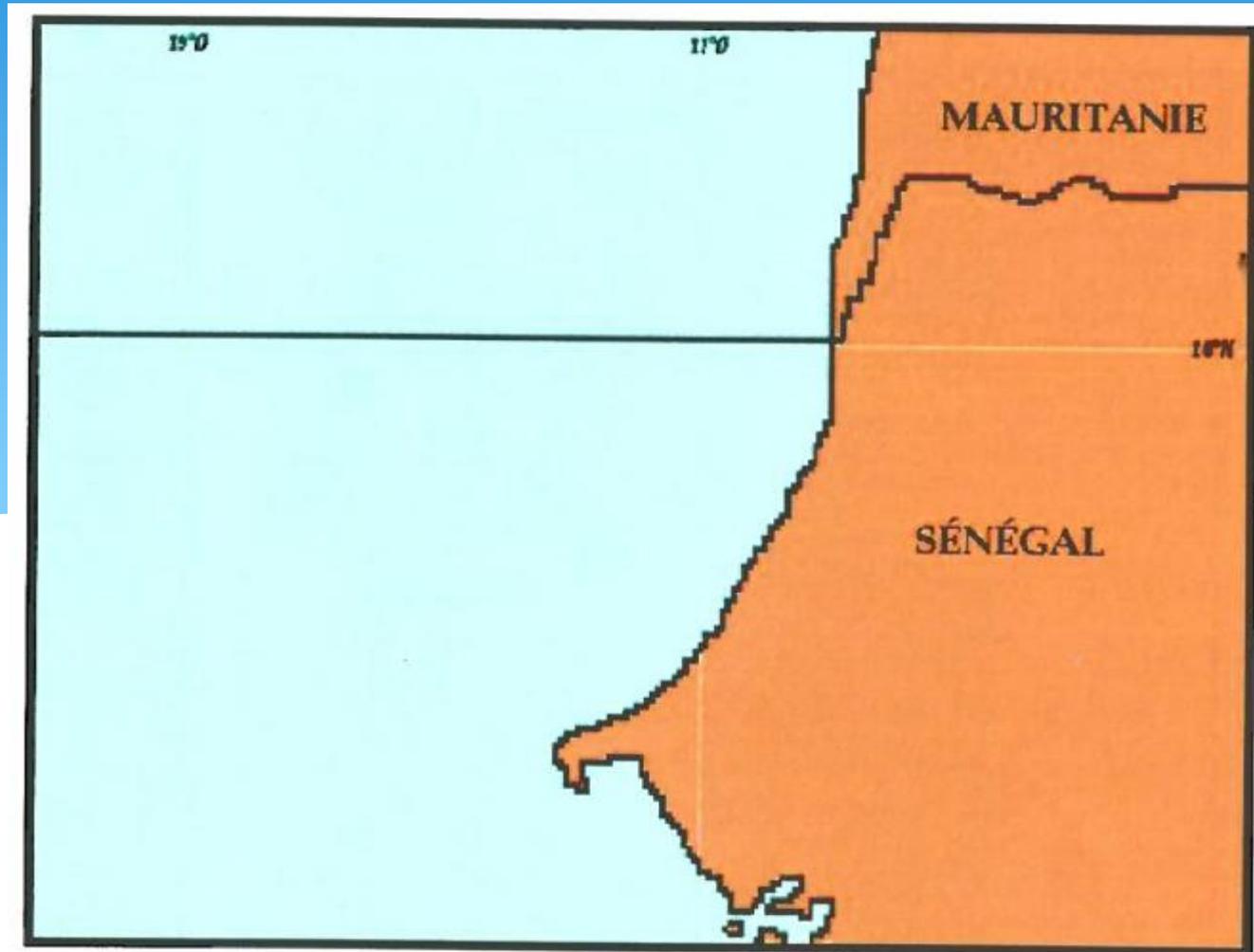


Carte 9. - Lignes de délimitation maritime entre la Gambie et le Sénégal

II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

2) Recours d'autres méthodes de délimitations

a) Des parallèles de latitudes comme frontières maritimes

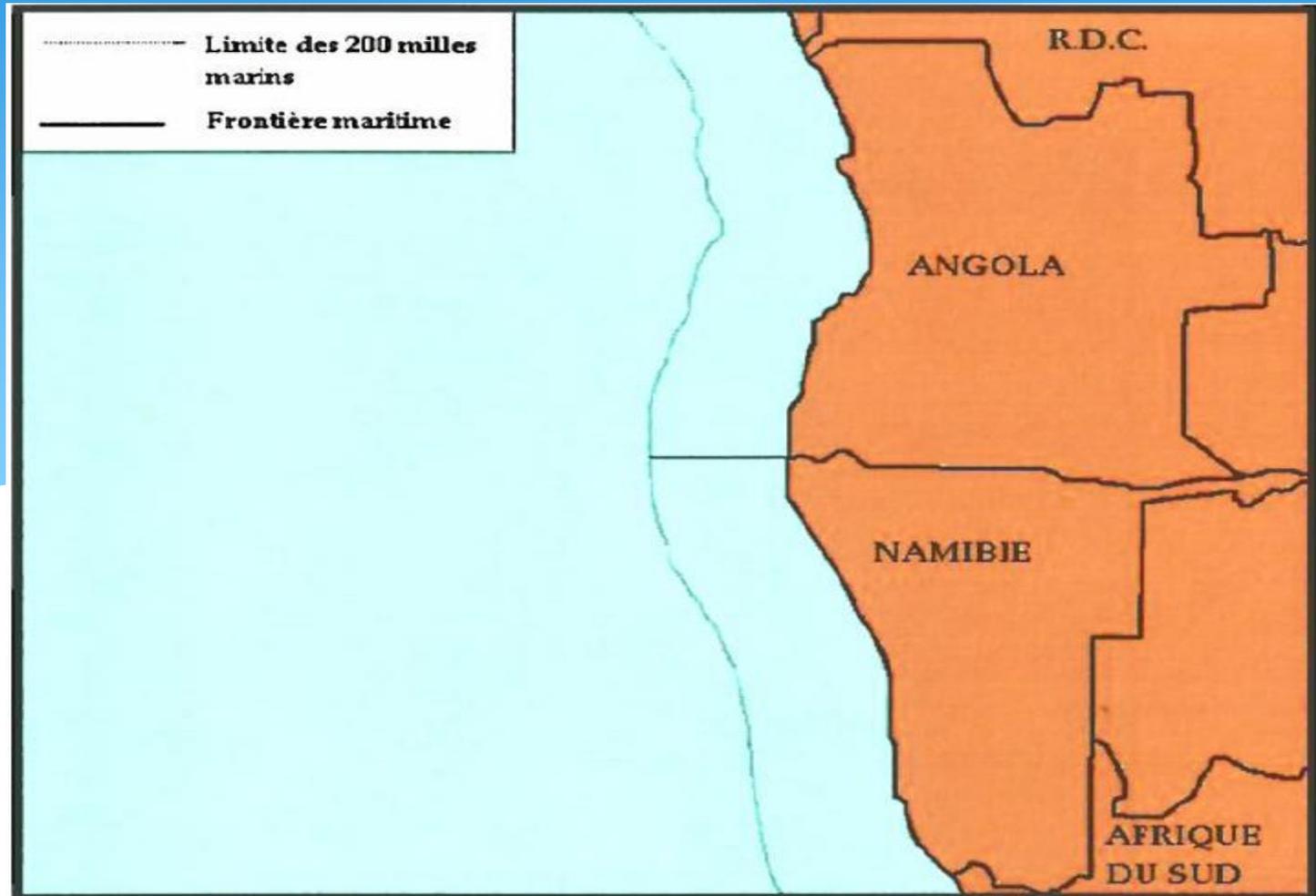


Carte 7. - *Ligne de délimitation maritime entre la Mauritanie et le Sénégal*

II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

2) Recours d'autres méthodes de délimitations

a) Des parallèles de latitudes comme frontières maritimes

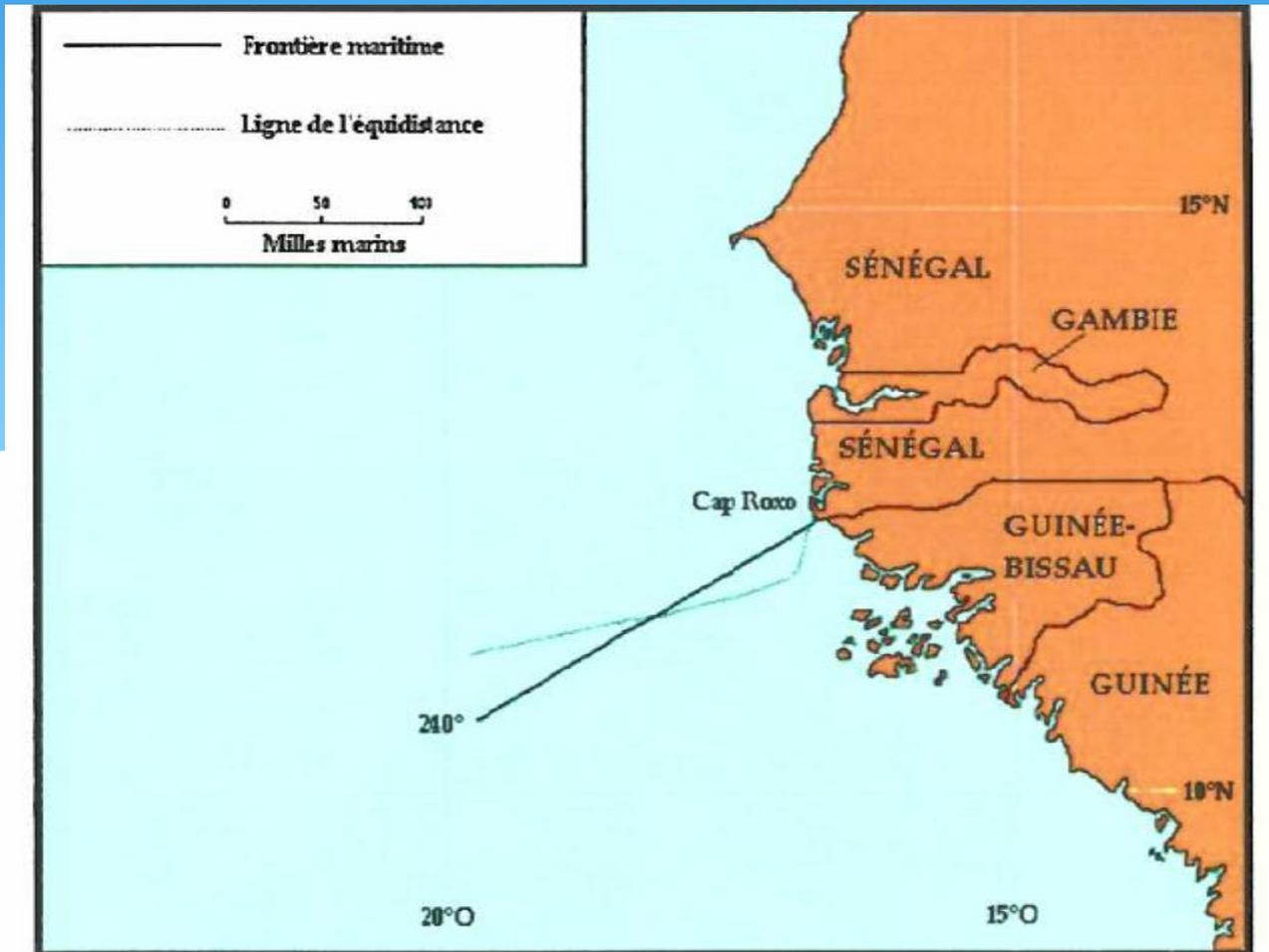


Carte 10. – *Ligne de délimitation entre l'Angola et la Namibie*

II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

2) Recours d'autres méthodes de délimitations

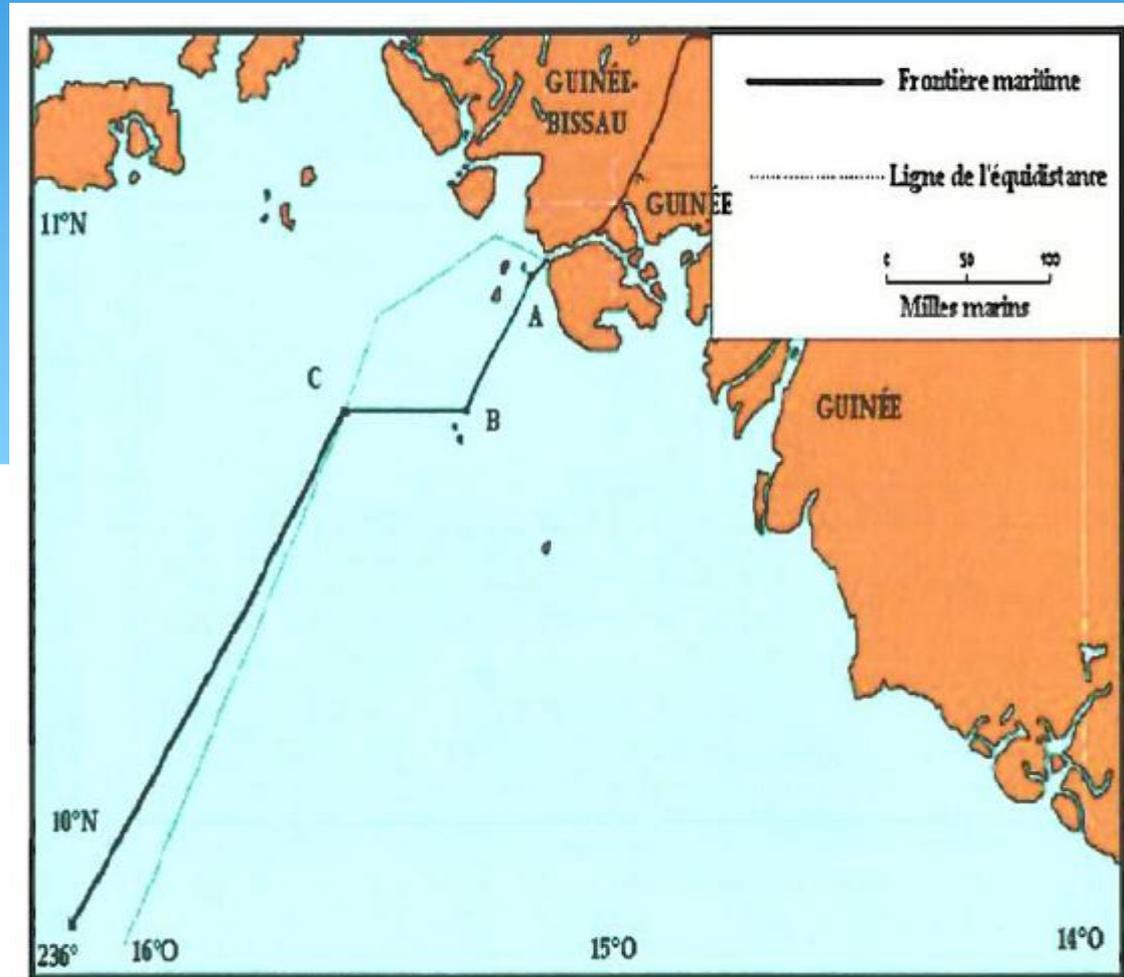
b) Le prolongement de la frontière terrestre (Sénégal/Guinée-Bissau)



II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

2) Recours d'autres méthodes de délimitations

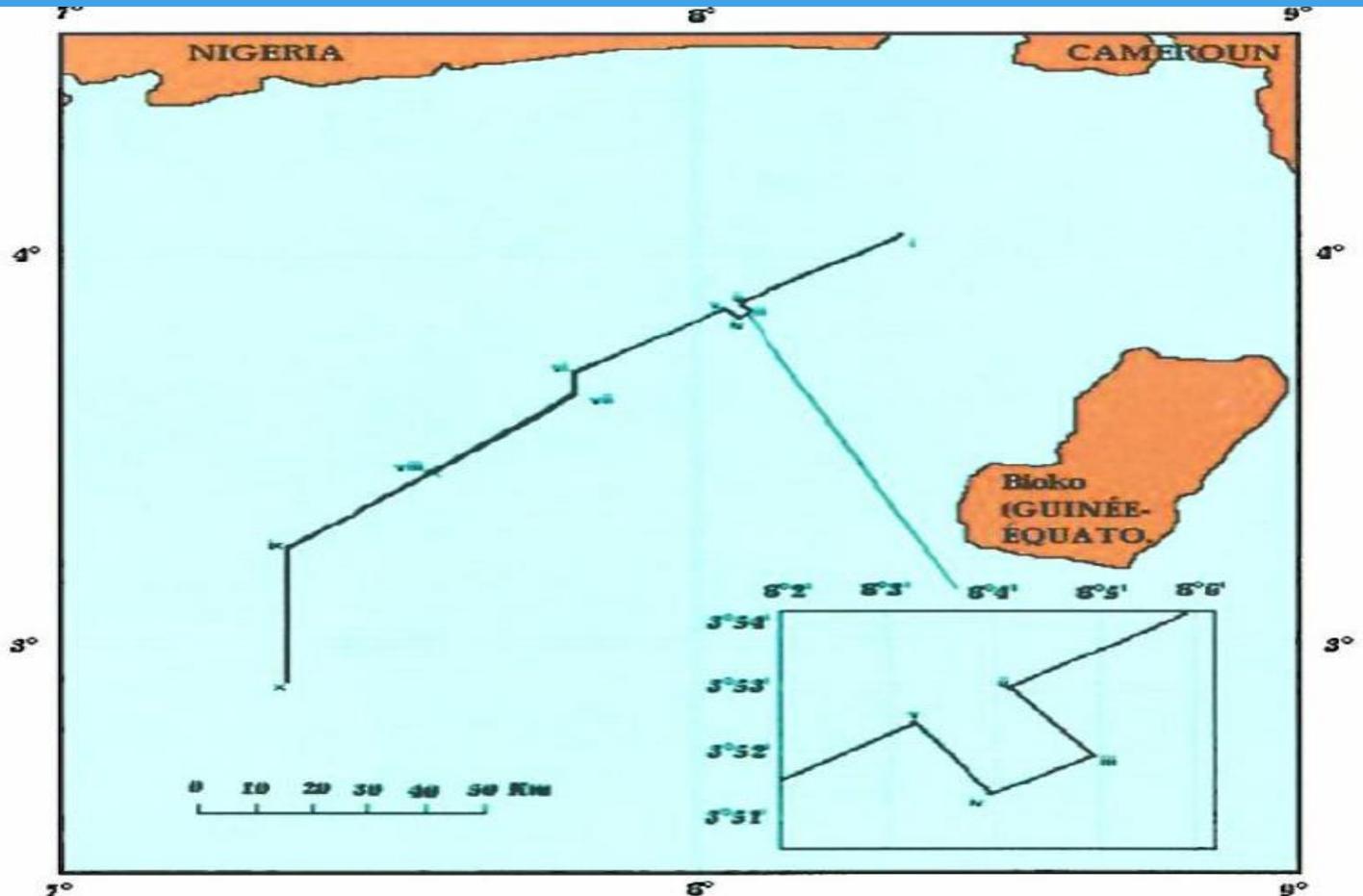
c) Une perpendiculaire à la direction générale de la côte Guinée/Guinée-Bissau



II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique

2) Recours d'autres méthodes de délimitations

d) L'adoption d'une succession de lignes astronomiques (Guinée équatoriale/Nigéria):

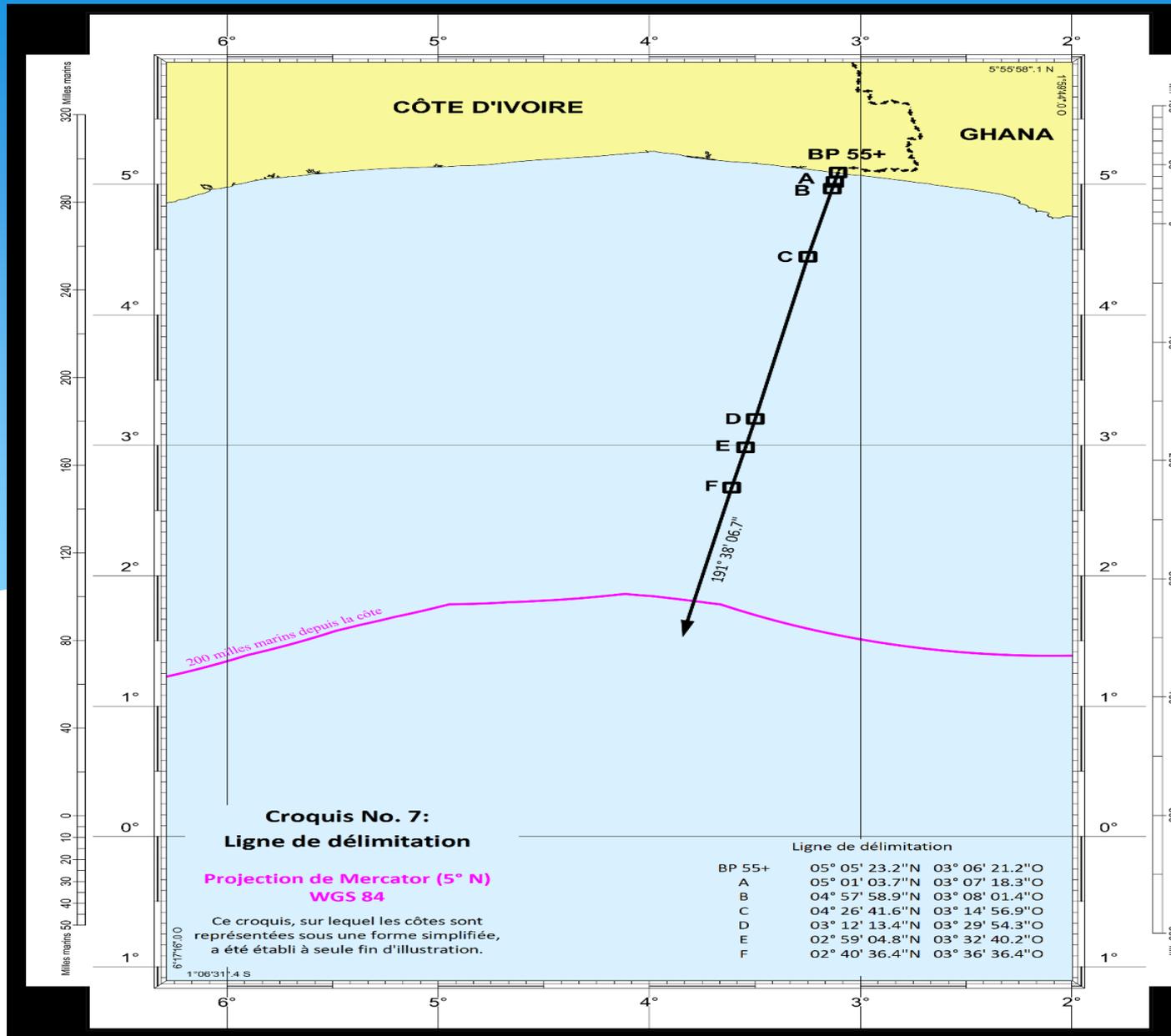


Carte 11. – *Ligne de délimitation maritime entre la Guinée Équatoriale et le Nigeria*

III – La portée de la délimitation des plateaux continentaux en Afrique

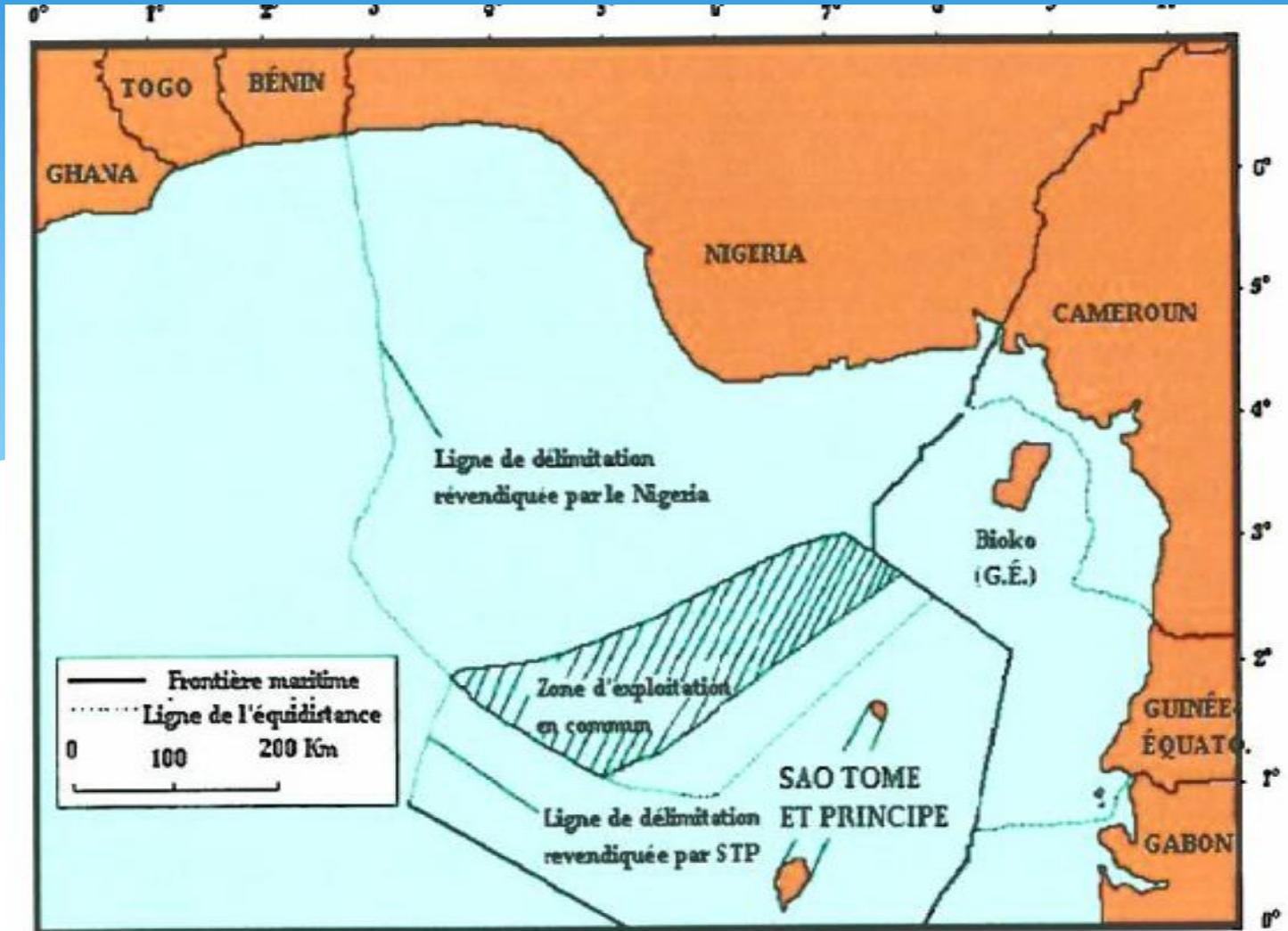
- ◆ Seules **Quelques délimitations maritimes ont porté uniquement sur le plateau continental** : ex: frontières établies par voie juridictionnelle entre la Libye/Tunisie et Libye/Malte, avant la signature de la Convention de 1982.
- ◆ Les plateaux continentaux africains sont donc définis dans une opération de **délimitation multi-zonale**, la frontière polyvalente étant déterminées au moyen d'une **ligne unique**.
- ◆ Par ailleurs, les lignes de délimitation de plateaux continentaux s'arrêtent généralement à la limite des 200 milles marins, à l'exception de la frontière maritime Ghana/Côte d'Ivoire, déterminée récemment par le Tribunal international du droit de la mer

III – La portée de la délimitation des plateaux continentaux en Afrique



II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique:

- 4) Création de zones indivisibles de partage, à titre provisoire ou définitif
 - i) Une zone d'exploitation en commun Nigéria/Sao Tomé et Príncipe



II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique:

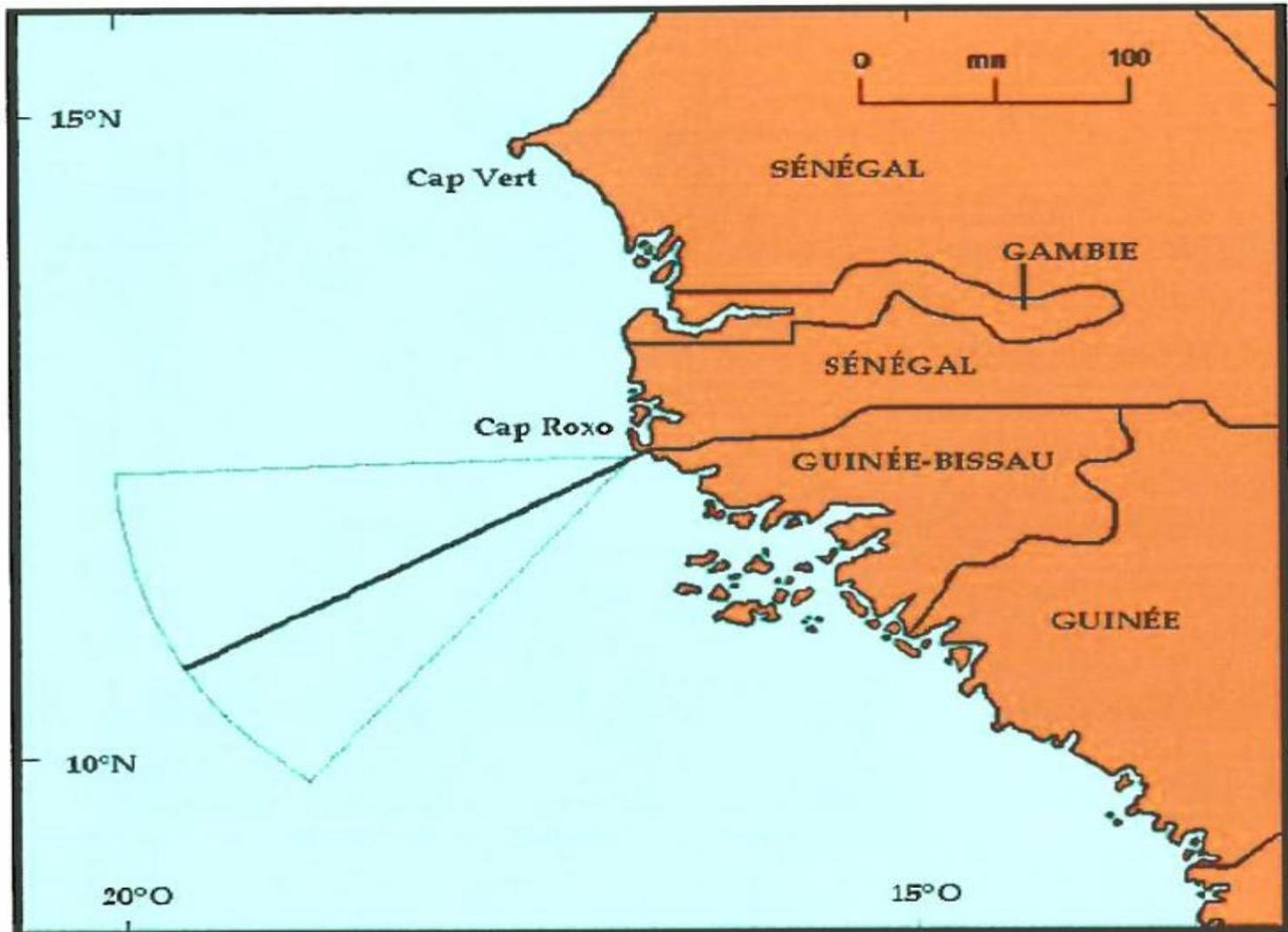
- 4) Création de zones indivisibles de partage, à titre provisoire ou définitif
 - ii) Une zone d'exploitation en commun entre Angola/Congo (Brazzaville)



II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique:

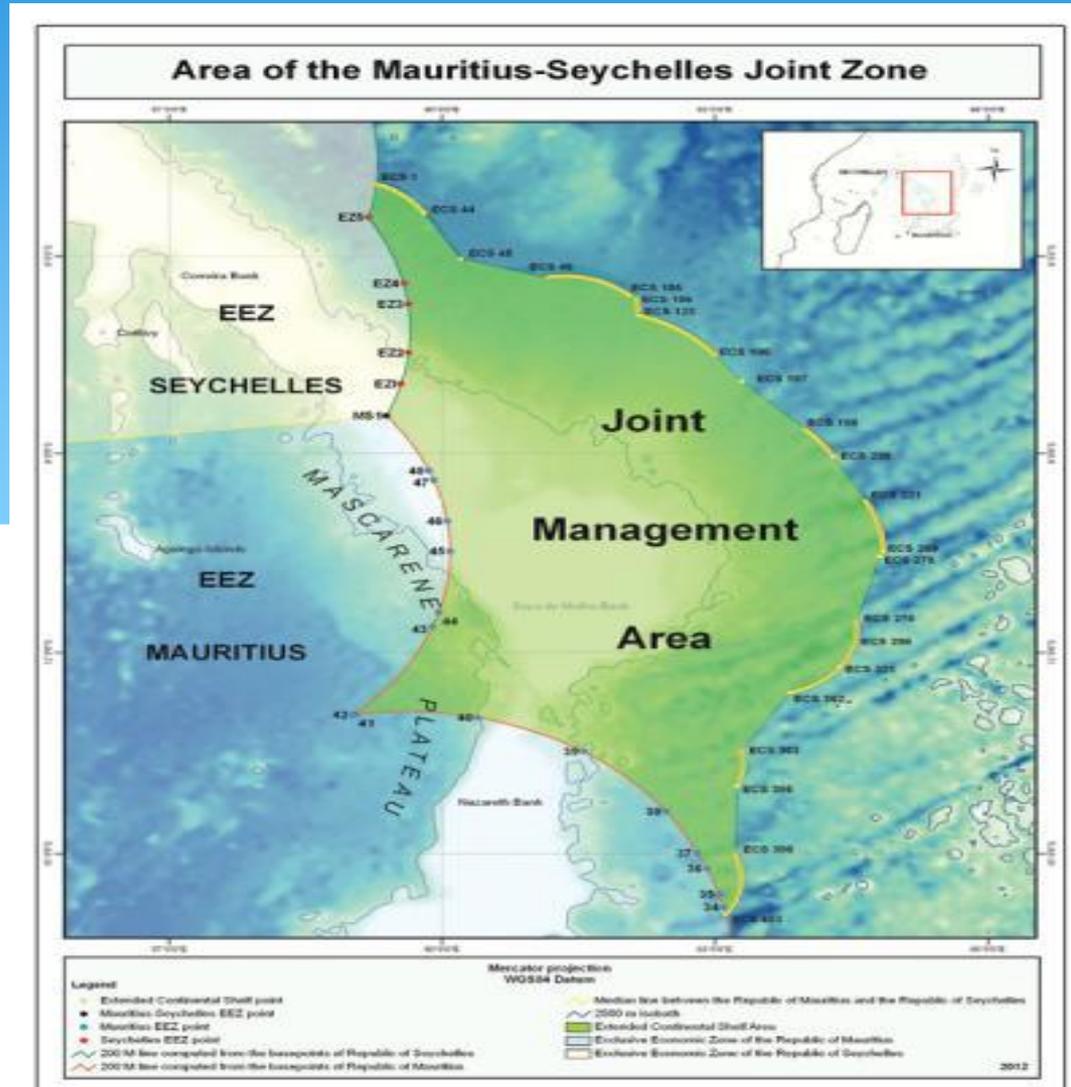
4) Création de zones indivisibles de partage, à titre provisoire ou définitif

iii) Une zone d'exploitation en commun Guinée-Bissau/Sénégal



II - Méthodes de délimitation des plateaux continentaux en Afrique:

- 4) Création de zones indivisibles de partage, à titre provisoire ou définitif
 - iv) Une zone d'exploitation en commun Seychelles/Maurice



Perspectives d'avenir de la délimitation des plateaux continentaux en Afrique

- ◆ La délimitation de plusieurs frontières maritimes africaines, y compris celle du plateau continental, reste à faire
- ◆ On peut déplorer le fait que les États africains ne ressentent le besoin de procéder à la détermination de leur plateau continental que lorsque des gisements sont découverts
- ◆ Compte tenu de la découverte de plusieurs gisements en hydrocarbures qui chevauchent les frontières maritimes existantes, on peut s'attendre à ce que se multiplient des zones d'exploitation en commun sur le continent

Lorsque des revendications de plateau continental étendu soumises par certains États seront validées par la Commission des limites du plateau continental, il sera nécessaire de prolonger certaines lignes de délimitation du plateau continental existantes

Merci pour votre aimable attention !